



FICHE D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE
SAISON 2018 / 2019

INDEX
DATE/...../.....
CERT. OK
LIC. OK
REGL. OK

A REMETTRE AVEC VOTRE CERTIFICAT MEDICAL, LE FORMULAIRE
FFBAD DE CERTIFICAT MEDICAL, LA DEMANDE DE LICENCE FFBAD,
ET VOTRE REGLEMENT PAR CHEQUE A L'ORDRE DE VDB

**VOTRE INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'APRES
RECEPTION DE TOUTES LES PIECES**

NOM..... PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... PROFESSION :

ADRESSE :

..... CP : 972..... COMMUNE :

☎ FIXE : 0596..... ☎ GSM : ☎ PARENT :

Email.....@.....

o Je certifie ces renseignements exacts, avoir pris connaissance du règlement intérieur **au verso** et en accepter tous les articles

A..... Le : Signature

o Je soussigné représentant légal de
déclare inscrire mon enfant au VDB et autorise les responsables des créneaux à faire prodiguer les soins nécessaires en cas d'accident.

Signature (obligatoire) du représentant légal

COTISATION ANNUELLE

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> ADULTE : 90€ | <input type="checkbox"/> JEUNE (-18ans) : 60€ |
| <input type="checkbox"/> JEUNE (-9ans) : 40€ | <input type="checkbox"/> ETUDIANT, DEMANDEUR D'EMPLOI : 80€ |
| <input type="checkbox"/> INTERNE DE BELLEFONTAINE : 40€ | <input type="checkbox"/> EXTERNE DE BELLEFONTAINE : 50€ |
| <input type="checkbox"/> REDUCTION FAMILLE : -10€
(COUPLE OU ENFANTS) -10€/PERS A PARTIR DE 2 | <input type="checkbox"/> AUTRE : |

REGLEE LE/...../..... BQ..... N°CHQ..... EMETTEUR.....

RECU PAR ENCAISSE

ACHAT DE MATERIEL (POLOS, VOLANTS.....)

Date	Matériel	Montant	Régulé le	Détails Règlement	Enc

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

1/ ADHESION

Toute personne, joueur ou non, a la possibilité d'adhérer au Club moyennant fourniture des documents d'inscription et cotisation.

Tout joueur a la possibilité d'effectuer trois essais gratuits.

Au-delà de ces trois essais, le joueur doit décider de son adhésion au club et fournir un certificat médical, ses documents d'inscription et le règlement de sa cotisation. **La prise de licence est obligatoire** pour jouer afin que chacun soit assuré.

Les montants de cotisation sont fixés par le comité directeur en fin de saison pour la saison suivante, et susceptibles d'être modifiés une fois connues les quotes-parts reversées à la Ligue et à la Fédération Française de Badminton.

Le club accueille les enfants de 7 ans à 18 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte et sous la responsabilité de celui-ci durant l'activité. A défaut d'accompagnant, les parents devront signer une décharge parentale dégageant les membres du bureau bénévoles de tous problèmes liés à l'activité autres que ceux couverts par l'assurance liée à la prise de licence.

Le club se dégage de toute responsabilité en cas de vol et la responsabilité en cas d'accident corporel lié à son activité est transférée à la Fédération Française par le biais de la souscription d'une assurance liée à la prise de licence.

2/FONCTIONNEMENT DU CLUB

Il s'agit de la pratique d'un sport loisir sans encadrement professionnel, avec des bénévoles.

Des conseils pourront être donnés par certains bénévoles et des séances d'entraînement organisées à l'initiative du Comité Directeur

Règles générales :

A- Echauffement impératif avant chaque séance.

B- Jeu avec tous les adhérents, en simple ou en double. En fonction de l'affluence, les responsables de créneau pourront imposer des règles de jeu (simple, double, nombre de sets consécutifs ou nombre de points par set).

C- Respect du Règlement Intérieur du Lycée qui nous accueille pour la partie afférente à l'utilisation des équipements sportifs.

D- Respect des consignes données par les membres du Comité Directeur sinon possibilité d'exclusion temporaire ou définitive selon la gravité de la faute, après avis du bureau.

Le bureau et le Comité Directeur prendront toutes décisions nécessaires en cas de problème non prévu par le règlement intérieur.

3/PLANNING DES SEANCES ET ENTRAINEMENTS

Les jours et horaires sont définis par le Comité Directeur et portés à la connaissance des joueurs par tout média disponible.

4/ USAGE DU MATERIEL DU CLUB

Le mot matériel entend : raquettes, volants, filets, poteaux

A- Tout joueur du Club est tenu de conserver en bon état tout le matériel qui lui est confié lors des entraînements, des rencontres ou des tournois. Tous les volants doivent être ramassés à la fin de chaque séance.

B- La sortie du matériel du Club sera soumise à l'autorisation de l'un des membres du bureau.

C- Il est demandé aux adhérents d'apporter leur propre raquette lors des séances. Les raquettes du Club sont réservées aux joueurs à l'essai. Le club fournit des volants plastiques et propose à la vente des volants plumes.

5/HYGIENE

A- Une tenue vestimentaire de sport adaptée est exigée (notamment afin de ne pas dégrader les sols, les chaussures de sport doivent être propres et convenir à une utilisation en salle).

B- Les adhérents sont tenus de respecter la propreté des équipements d'hygiène (vestiaires, douches et toilettes) mis à leur disposition lors des séances.

6/ GOUVERNANCE

Une assemblée générale ordinaire des adhérents au Club a lieu une fois par an, en fin de saison, généralement au mois de juin.

Le bilan moral et financier du Club y est annoncé aux adhérents. L'Assemblée élit les membres du Comité Directeur pour la saison à venir.

Tout adhérent peut faire acte de candidature auprès du bureau pour entrer au Comité Directeur.

Le Club est dirigé par le bureau (Président, Trésorier, Secrétaire et leurs suppléants) élu par le nouveau Comité Directeur à sa première réunion, et l'organisation des différentes activités du Club est confiée à des commissions composées de membres du comité et d'adhérents volontaires.

7/ DROIT A L'IMAGE

La prise de licence implique le droit d'utilisation par la Fédération Française de Badminton de tout support média présentant des joueurs lors de manifestations organisées par la Fédération, la Ligue, les Comités et Clubs affiliés.

Le Club peut de même être amené à utiliser des captations d'image et de voix enregistrées lors de telles manifestations pour sa communication sur tout support.

Si vous vous opposez à cette utilisation, merci de cocher la case ci-contre :

8/ MODIFICATION DU REGLEMENT

Ce règlement est lu et signé par chaque adhérent lors de son adhésion et il est consultable auprès des membres du bureau à la demande.

Toute modification de ce règlement sera soumise à l'approbation du Comité Directeur.

Fait à Bellefontaine, le 04 Juillet 2016

